

La Gemapi, un an après !



www.cc-montesquieu.fr

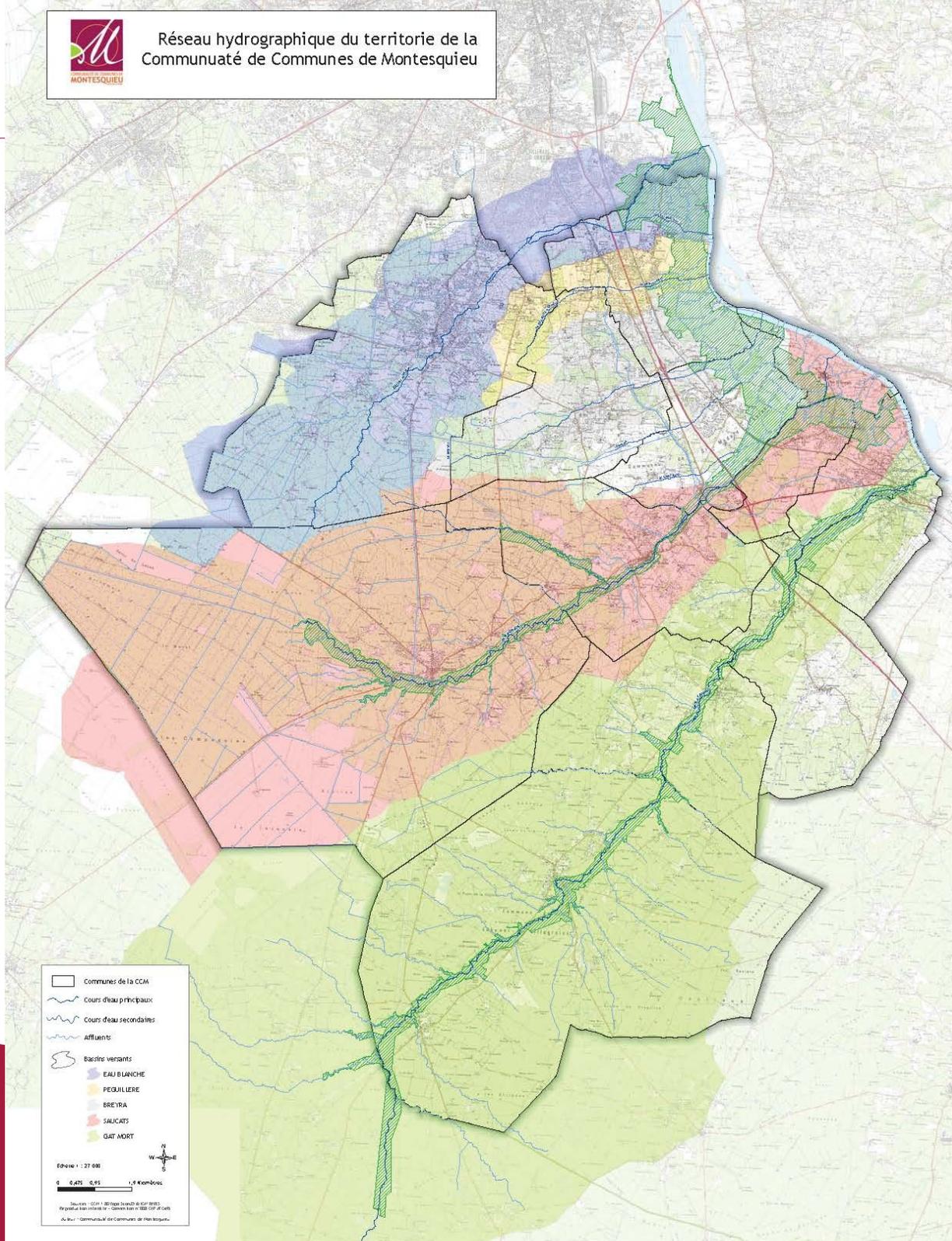
29 mars 2019

La GEMAPI, un an après !

- **Hélène SCHWARTZ**

Directrice générale des services

Communauté de communes de Montesquieu



☐ Communes de la CCM
~ Cours d'eau principaux
~ Cours d'eau secondaires
~ Affluents
☁ Bassin versant
EAU BLANCHE
PEQUILLÈRE
BREYRA
SAUCATS
GAT MORT

Echelle : 1:27 000
0 0,475 0,95 1,4 Kilomètres

Source : IGN - 100 Topo Service © IGN 2013
Région Auvergne-Rhône-Alpes - Données traitées © IGN 2013
Au lieu de la Communauté de Communes de Montesquieu

Catégories du réseau hydrographique

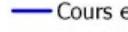
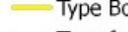
Sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu
Pour l'application des modalités de gestion conservatoire et
d'entretien du milieu riverain
Dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général du Programme
Pluriannuel de Gestion 2016

Légende

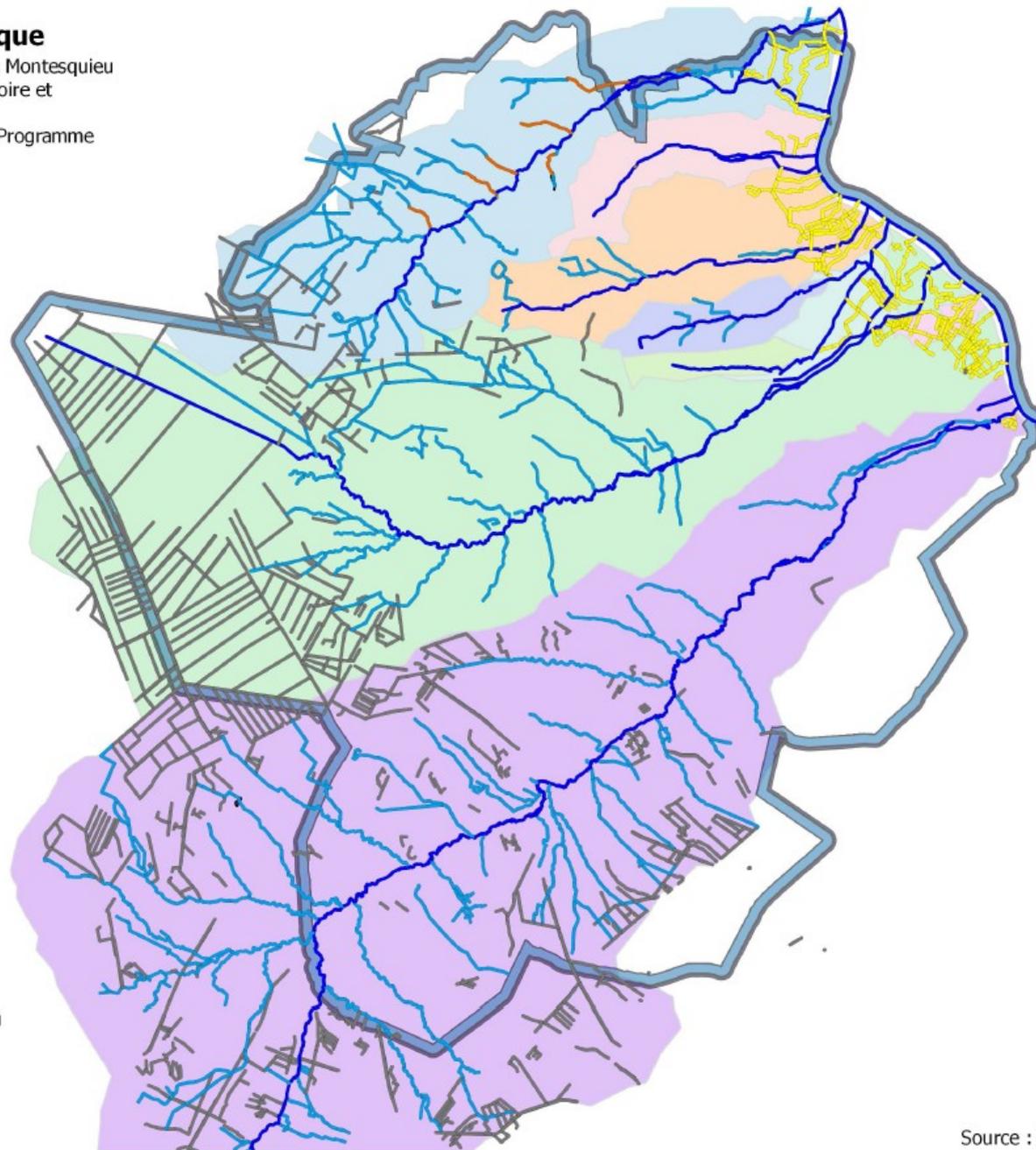
Bassin Versant

-  BREYRA
-  EAU BLANCHE
-  ESTEY D EYRANS
-  GAT MORT
-  MARTILLAC
-  MILAN
-  PEGUILLERE
-  ROUILLE DE BOUTRIC
-  SAUCATS

couche mael

-  Affluent
-  Affluent urbain
-  Bief moulin
-  Cours eau
-  Type Bocage
-  Type fossé

1 0 1 km



Source : CCM 2016

Quelques chiffres

- Longueur des cours d'eau : 300 km
- Longueur des digues : 20 km
- Ouvrages hydrauliques : 40
- Budget des 3 dernières années :
 - Fonctionnement : moyenne annuelle 300 000 €
 - Investissement : en 2018, 1,5 M€



Gemapi, une compétence nouvelle, une pratique ancienne

1er janvier 2006 : la CCM prend la compétence bassin versant.

Elle entame l'animation Natura 2000 :

- **en 2007** du bocage des bords de Garonne
- **en 2009** celle d'un second site, réseaux hydrographiques du Saucats et du Gât Mort.

En 2014, la CCM est désignée gestionnaire des ouvrages de lutte contre les inondations de la Garonne et du Saucats aval.

En 2016, la gestion du système d'endiguement s'intègre à la compétence GEMAPI pris par anticipation par la CCM.

Spécificités du territoire | Cours d'eau

Les singularités du territoire de la CCM sur le thème des cours d'eau

1/ Cours d'eau non domaniaux : représentent 90% du linéaire de la CCM

- Procédure de DIG obligatoire.
- Premier arrêté en 2008.
- Choix politique d'un financement sans partage des coûts avec les propriétaires

2/ Un territoire proche des limites naturelles des bassins versants

Deux exceptions :

- tête de bassin versant du Gât Mort, amorce d'une entente
- aval de l'Eau Blanche, une entente depuis 2006.

Spécificités du territoire | Dignes (1/2)

Les singularités du territoire de la CCM sur le thème des digues

1/ Territoire sous influence de la marée

- des difficultés techniques générées (*mascaret, risques inondations majorés par l'effet des grosses marées ou tempêtes venant de l'océan*)
- délimitation du domaine public fluvial de la Garonne délicat (*délimitation du Plenissimum flumen*)

2/ Intervention sur propriété privée

- cette limite définie, se pose la question stratégique pour l'intervention sur le domaine privé : acquisition, procédure de DIG ou servitude ?
- La CCM choisit aujourd'hui la DIG car elle permet un diagnostic, un plan pluriannuel de travaux et une transparence via l'enquête publique.

Spécificités du territoire | Dignes (2/2)

3/ Situation géographique sous pression

- bassin de vie de Bordeaux, pression foncière très importante (*Dev. économique, urbanisme, viticulture...*)
- Les bords de Garonne, zone d'expansion de crue dédiée car coteaux en rive droite, et l'agglomération bordelaise en aval
- Forte érosion des berges du fait de l'incision du lit de la Garonne.



Régie en insertion

> Choix de l'insertion depuis 2008.

- **Dépenses** : 175 000 pour deux équipes composées de 3 chefs d'équipe / 16 bénéficiaires pour 26h par semaine

- **Avantages** :

- opportunité sociale importante et reconnu
- souplesse sur l'organisation des travaux

- **Défauts** :

- manque de technicité
- délais majorés



Le fonctionnement de la CCM et son approche transversale de la GEMAPI (1/3)

Gestion des cours d'eau :

- Renouvellement des DIG avec ses moyens d'actions (2 T. riv, chantier insertion et débardeur à cheval)
- Intégration de la géomorphologie pour des opérations de renaturation.
- Mesures pour la lutte contre les inondations urbaines
- Mise en place d'outils aidant à la gestion de la compétence et s'intégrant aux outils de planification : atlas des zones humides et des zones inondables
- Travail sur la continuité écologique

Le fonctionnement de la CCM et son approche transversale de la GEMAPI (2/3)

Programme de lutte contre les inondations urbaines :

- actions curatives dans les zones aujourd'hui sinistrées régulièrement (bassins écrêteurs, renaturation...)
- actions préventives : Atlas des zones humides / atlas des zones inondables / PPA PLU / avis ADS
- pression sur les communes pour un schéma de gestion des eaux pluviales Avis sur l'instruction ADS / PPA sur le SCoT et PLU :
 - 60 à 80 avis du service environnement donnés par an sur le PC, PA, DP...
 - avis et travail de concertation sur les révisions de PLU (*zones humides, zones inondables, zones de biodiversité remarquable...*)

Le fonctionnement de la CCM et son approche transversale de la GEMAPI (3/3)

Systeme d'endiguement :

- DIG/PPG pour la restauration des digues en lien avec le PAPI Garonne (1 t. digue)
- Recul du linéaire de digue permettant un investissement moins lourd, une pérennisation des ouvrages et une restauration très importante des zones humides des bords de Garonne Natura 2000 :
 - Animation deux sites N2000 (*2 animateurs à temps partiel*)
 - Opération 0 phyto à l'échelle intercommunale

DIG cours d'eau

- **1^{ère} DIG par bassin versant**
 - Gat mort : 28 septembre 2010
 - Saucats : 4 mai 2009
 - Eau Blanche : 18 novembre 2009
- **2^{ème} DIG globale des cours d'eau**
 - lancement de l'étude en 2015
 - le dossier a été réceptionné complet par les services de l'État le 28 mars 2017.
 - la CCM a lancé une enquête publique qui s'est terminée le 6 octobre 2017.
 - un arrêté préfectoral validant l'Intérêt Général, signé en juin 2018
- **Ententes**
- **Ambiguïté entre :**
 - gestion des cours d'eau
 - inondations urbaines
 - gestion des eaux pluviales

Plan pluriannuel de gestion (PPG)

Tableau récapitulatif des thématiques

Axes d'intervention	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Type d'intervention	contraintes : techniques, réglementaire	coût : peu coûteux à III très coûteux	partenaires techniques et financiers	gain écologique * faible à *** fort	gain hydraulique * faible à *** fort	gain qualitatif * faible à *** fort	gain paysager * faible à *** fort	Enjeu visé											
											Projets : sécurité publique		Usages et habitats socio-économiques				Intérêt général : Patrimoine naturel, équipements collectifs					
											Inondations	Erosion	Paysager et patrimonial architectural, culturel	Loisirs : randonnées, pêche, tourisme	Activité économique : agriculture, industrie, commerces, ...	Habitats aquatiques et vie piscicole	Habitats riverains / milieux annexes	Qualité d'eau	Continuité écologique ouvrages	Équipement collectif : route, gaz, AEP, ...		
A/ Gestion du territoire et gouvernance, concertation, sensibilisation	Sensibilisation	Sensibiliser les riverains et les acteurs du territoire au fonctionnement et à la sensibilité des cours d'eau et des milieux naturels	Action de prévention, explication, conseil et sensibilisation auprès du riverain : réunion d'information, courriel, lettre, guide des bonnes pratiques...	-	I		**	**	**	**	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
A/ Gestion quantitative de la ressource	Gestion des inondations	Limiter les inondations en limitant sur certains secteurs à enjeux	Aménagements des secteurs problématiques en matière d'inondations : redimensionnement d'ouvrages, bacs de rétention, d'écoulement, remblayage, ...	étude préalable à inscrire dans DG LEMA	III		***	***			X	X		X								
C/ Gestion qualitative de la ressource	Gestion des abords	Préserver la qualité de la ressource : réduire les sources de pollution potentielles	stopper, éliminer les rejets en bord de cours d'eau	à inscrire dans DG	€	AE, CR, CD	*	**	*	*	X	X					X	X				
	Gestion des pollutions		stopper, éliminer tout point noir de pollution identifiés vers le cours d'eau	à inscrire dans DG	€	AE, CR, CD	***	***	***								X	X	X			
D/ Gestion et préservation du patrimoine naturel	Gestion conservatoire de la ripisylve	Préserver, gérer la ripisylve	gestion conservatoire de la ripisylve en place : coupe, taille, ... veille et prévention des secteurs à problèmes post-tempête sensibilisation auprès des riverains et exploitants	faible en règle à inscrire dans la DG pas de LEMA, sectionne rivière	€	AE, CR, CD	**	**	**	**		X					X	X				
	Restauration de la ripisylve	Redonner une diversité et une densité à la ripisylve Régénérer	plantation ou "laissez prendre" : restaurer la ripisylve, réajustement, renouvellement, stabilisation	faible en règle à inscrire dans la DG pas de LEMA	€€	AE, CR, CD	**	**	***	**		X		X			X	X				
	Gestion des espèces envahissantes	Lutter contre la prolifération d'espèces végétales envahissantes sur les berges	Espèces végétales : éliminer les espèces non désirables présentes en berge et les végétaux : salicace, saule, armoise, plantation, entretien sélectif Espèces animales : lutte (piégeage, chasse, ...)		faible en règle à inscrire dans la DG pas de LEMA	€	AE, CR, CD	**	**	**	*								X			
		Lutter contre la prolifération d'espèces végétales envahissantes dans le cours d'eau	Éliminer les espèces non désirables présentes dans le cours d'eau		faible en règle pas de LEMA	€€	AE, CR, CD	**	*	**	*		X					X	X	X		
	Gestion des embâcles	favoriser un meilleur écoulement des eaux sécuriser les ouvrages éliminer obstacles sur site à enjeux	Élever et gérer les embâcles		faible en règle à inscrire dans la DG pas de LEMA	€	AE, CR, CD	**	**	**	*		X					X				
		Nettoyer le lit mineur	Éliminer les objets dangereux, polluants et volumineux anthropiques présents dans le lit mineur		faible en règle à inscrire dans la DG pas de LEMA	€	AE, CR, CD	**	**	***	**			X				X		X		
	Préservation et restauration des zones humides	Préservation et Gestion conservatoire des zones humides dans les plans d'aménagement	Etude de délimitation et d'identification des Zones humides Sensibilisation auprès des élus, riverains et exploitants		technique maître plan de contrainte		AE, CR, CD	**	**	**	**	X		X				X		X		
		Restaurer les zones humides	Reconnecter, restaurer, améliorer des zones humides, zones à régime		étude préalable à inscrire dans DG LEMA	€€€	AE, CR, CD FDAAPMA33 AAPMAA	***	**	**	**	X		X				X		X		
	Restauration de la continuité écologique	Assurer une continuité écologique longitudinale	Améliorer la libre circulation des poissons et des sédiments : effacement, assèchement, aménagement, gestion des ouvrages (barrés, radeau, moulin, ...) Travaux Etude technique et réglementaire		étude préalable à inscrire dans DG LEMA	€ à €€€€	AE, CR, CD FDAAPMA33 AAPMAA OMBMA OOTM	***	**	**	*	X	X	X	X			X		X	X	
	Restauration et préservation des zones de mobilité et d'expansion de crues des cours d'eau	Permettre au cours d'eau de sortir de son lit mineur Redonner un espace de déviation au cours d'eau Redonner une morphologie plus naturelle au cours d'eau Définir les secteurs d'irréversibilité et les secteurs d'habitabilité	Opérations de remaniement, lit d'épave, diversification... : étude technique et réglementaire		étude préalable à inscrire dans DG LEMA	€€€€	AE, CR, CD FDAAPMA33 AAPMAA OMBMA OOTM	***	***	***	**	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Restauration de zone d'abreuvement	Contrôler et améliorer l'accès du bétail au cours d'eau	Création de zone d'aléouement décalé du cours d'eau ou renforcée pour éviter les phénomènes d'érosion, de colmatage et de pollution Mise en défens du cours d'eau et de la ripisylve		à inscrire dans DG	€	AE, CR, CD	**	**	***	*		X			X		X	X	X			
Restauration de berges	Améliorer la tenue des berges selon les enjeux	Restaurer la berge pour protéger un secteur à enjeu (habitation, route...) Doter une protection de berge non adaptée (piéris, enrochement...) et remplacement par génie végétal		à inscrire dans DG LEMA (7)	€€		**	**	*	*		X					X	X				
E / Usages, patrimoine	Restaurer les ouvrages	Restaurer ou élever des ouvrages dangereux pour la sécurité des usagers et riverains ou important pour la gestion	Rétablissement d'ouvrage ou destruction selon les enjeux	étude préalable à inscrire dans DG	€€€		*	*	*	*		X	X									

DIG digues

- **Historique**

- Réticences fortes des élus d'aller au-delà du simple entretien
- Difficultés de définition de la propriété
- Obligations légales

- **Acteurs en lice**

- Etat
- Syndicat mixte
- Communes
- VNF

- **Ententes**

- Outil partenarial

Difficultés rencontrées (Dossier Maurice) 1/3



23 janvier 2018

Difficultés rencontrées (Dossier Maurice) 2/3



Janvier 2016

Difficultés rencontrées (Dossier Maurice) 3/3



22 décembre 2017



28 décembre 2017

Financements

- **Impôts Gemapi prévus sur le prochain mandat**



- **Difficultés de mobiliser les partenaires financiers**



Merci pour votre attention